

Procès-verbal Compte rendu de séance Conseil Municipal du 15 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, GUILLEMOT Hélène, MAZÉAS Jacqueline, KERDRAON Anne-Marie, QUILLEROU Marie-Antoinette, BOULANGER Catherine, PARIS Sophie, LE COADIC Sylvie, BILIRIT Jacqueline, JEGOU-BRABAN Corinne, BIZIEN Edith, et MM : COTTEN Daniel, BERNARD Joseph, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, BERGOT Bertrand, PHILIPPE Hervé, L'HOPITAL Rémy, LE PENNEC Jean-Yves, GUYADER Cédric, MANAC'H Yann.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme QUILTU Catherine à M. TROADEC Christian, M. ANTOINE Jean-Marc à M. CADIOU Alain, Mme JAFFRÉ Hélène à Mme GUILLEMOT Hélène, M. LUZU Brendan à M. COTTEN Daniel.

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

A été nommé(e) secrétaire : Mme QUILLEROU Marie-Antoinette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- Présents : 25
- Votants : 29

Date de la convocation : 09/10/2018

Date d'affichage : 22/10/2018

Actes rendus exécutoires

Après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

Le : 16/10/2018

Et publication ou notification

Du : 22/10/2018

Objet(s) des délibérations

Ordre du jour

Préambule

Rapporteur : C.Trodec / Direction

Présentation et approbation des procès-verbaux des Conseils de février & juin 2018

1. Rattachement à Poher communauté de la commune nouvelle issue de la fusion de Poullaouen et Locmaria-Berrien – Avis du conseil municipal (rapporteur : C. Trodec).
 2. Budget principal – ville - Décision modificative N° 1 (rapporteur : D. Cotten / SF).
 3. Budget annexe crématorium - Décision modificative N° 1 (rapporteur : D. Cotten / SF).
 4. Approbation de conventions et redevances pour l'occupation du domaine public : Château d'eau rue des oiseaux : approbation d'un avenant de 12 ans avec la société Orange (rapporteur : J. Mazéas / STM-DGA).
- 4bis. Avenant à la convention**
5. Attribution d'une subvention à l'association Contrechamp pour l'achat de fauteuils de cinéma (rapporteur : S. Couteller / SFces / Culture).
 6. Aménagement de l'entrée de ville – Rue du docteur Menguy – Demandes de subventions : État, Région, Département (rapporteur : D. Cotten / SF).
 7. Approbation d'une convention de prestations de service avec Poher communauté – cartographie – dossier PLU (rapporteur : J. Bernard / DGA).

7bis. Projet de convention

8. Approbation d'une convention avec l'EPF et l'Ecole Nationale d'Architecture de Bretagne (ENSAB) - Etude sur l'habitat du centre-ville – Attribution d'une subvention à l'ENSAB (rapporteur : D. Cotten / Fces-DGA).

8 bis. Fiche pédagogique

8 bis. Projet de convention

9. Ecole de l'enfant Jésus – Subvention pour acquisition de matériel pour un enfant handicapé (50%) (rapporteur : D. Cotten / Fces).

10. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Finistère (PDIPR) de l'itinéraire équestre régional EQUIBREIZH sur le territoire de la commune - Accord de principe (rapporteur : AM. Kerdraon / DGA).

10bis. Plans Equibreizh

11. Fixation des indemnités au receveur municipal (rapporteur : D. Cotten / RH).

12. Mandat spécial – congrès des maires (rapporteur : C. Troadec / RH).

13. Personnel communal – Modification du tableau des emplois (rapporteur : / RH).

13 bis. Tableau des emplois

14. Informations

14a. CRA Poher communauté 2017 / Rapporteur : C. Troadec

Le rapport d'activités 2017 de Poher Communauté est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Lien <https://we.tl/t-ObH8pPnZmw>

14b. CRA SPANC 2017 / Rapporteur : J. Mazéas

Le rapport d'activités 2017 du SPANC est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Ci-joint.

14c. CRA OM 2017 / Rapporteur : J. Mazéas

Le rapport d'activités 2017 du service de collecte des déchets est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Ci-joint

14d. Rapport d'activité 2017 – SDEF / Rapporteur : J. Mazéas

La loi impose aux entreprises de remettre un rapport annuel à leurs autorités délégantes. Celui-ci est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Lien <https://we.tl/t-ObH8pPnZmw> ou sur le site www.sdef.fr

14e. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations : Rapporteur : D. Cotten / SF

- Attribution de marchés publics
- Achat de 2 licences IV
- Signature d'un bail rural avec M. Duigou – Parcelle communale au lieu-dit Kernabat

PRÉAMBULE

Rapporteur : C. Troadec / Direction

Présentation et approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 26 février 2018 et du 26 juin 2018. **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent les propositions de procès-verbaux.**

1. Projet de rattachement à Poher Communauté à compter du 01 janvier 2019 de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Poullaouën et de Locmaria-Berrien

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibérations du 17/09/2018, le conseil municipal de Poullaouën et celui de Locmaria-Berrien ont décidé de fusionner leurs deux communes et ont choisi Poher Communauté comme EPCI à fiscalité propre de rattachement de la nouvelle commune fusionnée.

En application de l'article L.2113-5 II du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire de Poher Communauté et à celui de Monts d'Arrée Communauté et à leurs communes membres, de donner un avis sur le rattachement à Poher Communauté de la commune nouvelle issue de la fusion de Poullaouën et Locmaria-Berrien dans le délai d'un mois à compter de la réception du courrier des services préfectoraux invitant à soumettre ce projet pour avis au conseil communautaire soit avant le 28 octobre 2018. Les avis de ces différentes assemblées délibérantes ont valeur d'avis simples.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, émettent un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle Poullaouën-Locmaria-Berrien à Poher Communauté à 25 voix POUR.

Les élus de la liste « Carhaix Autrement » Madame BILIRIT Jacqueline, Madame JEGOU-BRABAN Corinne, Monsieur Cédric GUYADER ainsi que l'élu de la liste « une vraie gauche pour Carhaix » Monsieur Matthieu GUILLEMOT, n'ayant pas pris part au vote.

2. Budget principal – ville - Décision modificative N°1

Rapporteur : D. Cotten

Le budget prévisionnel 2018 avait prévu 400 000€ au chapitre 042 pour les opérations d'ordre. Les opérations de cession de terrain (ventes de terrains à Poulpri (56703 €), allée des peupliers (31 500 €), rue des ajoncs (456 €) ayant été plus importantes que prévu, il manque 100 000 € sur les chapitres d'opérations comptables afin de pouvoir les passer.

Il faut également ajouter 15 100 € au chapitre 13 subventions d'équipement en investissement afin d'amortir les subventions d'équipement perçues en 2017.

Il est donc proposé de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
OS/D6811	Dotations aux amortissements	100 000, 00 €
OS/D023	Virement à la section d'investissement	- 92 400, 00 €
Total dépenses de fonctionnement		+ 7 600, 00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
OS/R777	Amortissement des subventions d'équipement	+ 7 600, 00 €
Total recettes de fonctionnement		+ 7 600, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
R/D1313	Subvention du département	+ 7 500, 00 €
OS/D13918	Amortissement autres subventions	+ 7 600, 00 €
Total dépenses d'investissement		+ 15 100, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
OS/R021	Virement de la section de fonctionnement	- 92 400, 00 €
OS/R281571	Amortissement matériel roulant	+ 100 000, 00 €
R/R1323	Subvention du département	+ 7 500, 00 €
Total recettes d'investissement		+ 15 100, 00 €

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent cette décision modificative pour le budget principal ville, par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (groupe « Carhaix Autrement »).

3. Budget annexe crématorium - Décision modificative N°1

Rapporteur : D. Cotten

Afin de régulariser un crédit de T.V.A. qui a été rejeté en 2014, il faut augmenter les chapitres 21, 23 et 011. Il est donc proposé de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D2315	Immobilisation installations, matériel et outillage	+ 35 000, 00 €
D2111	Immobilisation terrains nus	+ 20 000, 00 €
Total dépenses d'investissement		+ 55 000, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		
Compte	Libellé	Montant
R2315	Immobilisation installations, matériel et outillage	+ 55 000, 00 €
Total recettes d'investissement		+ 55 000, 00 €

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette décision modificative pour le budget annexe du crématorium.

4. Antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau rue des oiseaux – Convention d'occupation du domaine public avec la société Orange – Avenant à la convention

Rapporteur : J. Mazéas

Plusieurs opérateurs de téléphonie mobile ont installé des antennes sur le château d'eau de la rue des oiseaux, dont la société Orange. Orange propose de reconduire pour une durée de 12 ans cette convention, avec possibilité de résiliation tous les 3 ans.

Le montant de la redevance s'élève à 5350 € nets / an. De convention expresse entre les parties, elle sera augmentée annuellement de 1%.

L'avenant est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent cet avenant**
- **Autorisent M. le Maire à le signer**

5. Subvention à l'association Contrechamp pour l'achat de fauteuils de cinéma

Rapporteur : S. Couteller

L'association Contrechamp a pris en charge le remplacement (acquisition du mobilier et mise en place) des fauteuils du cinéma Le Grand Bleu (sièges fixes).

Afin de soutenir l'association dans sa démarche et de participer au renouvellement de ce mobilier, il est proposé de verser une subvention de 4 056 € à l'association Contrechamp. Le coût global du projet est de 40 565€ HT. La participation de la ville de Carhaix équivaut à une prise en charge de 10% de ce coût global.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget principal de la ville sur le compte 6574. Le dossier a été présenté à la commission culture réunie le 3 octobre et à la commission finances réunie le 4 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'attribution de cette subvention à l'association Contrechamp.

6. Aménagement de l'entrée de ville rue du Docteur Menguy, demande de subvention

Rapporteur : D. Cotten / SF

Dans le cadre du programme de redynamisation du cœur de ville, la municipalité a souhaité réaménager l'entrée ouest au niveau de la rue du docteur Menguy. Des travaux ont déjà été engagés cette année (acquisition – démolition de la maison Guilloux, travaux d'effacement des réseaux) en lien avec l'ouverture récente du Centre d'interprétation archéologique Vorgium. L'objectif est de requalifier cet espace depuis le rond-point de la croix de mission jusqu'au boulevard de la république.

L'aménagement proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre privilégié :

- Une présence végétale de part et d'autre de la voie (alignement d'arbres et bandes basses plantées) et des murets
- Une largeur de voie homogène d'ouest en est,
- Des déplacements doux PMR (voie délimitée par un marquage au sol)
- Un quai bus PMR au droit de l'hôpital et du CDAS
- La création d'un plateau du droit du centre VORGIUM
- L'aménagement d'un parking au sud de l'école du boulevard de la république
- La réfection de la chaussée,
- La création d'un parking,
- L'installation de mobilier urbain.

Ce projet d'aménagement aura un réel impact sur le cadre de vie et la sécurisation des déplacements des Carhaisiens et des personnes y séjournant. Le coût de ce projet est évalué à 416 000 € HT.

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent ce projet,**
- **Sollicitent des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux DETR, Fond National d'Aménagement du Territoire FNADT, Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL au titre du contrat de ruralité), de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère,**
- **Sollicitent tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **Autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

7. Approbation d'une convention de prestations de services Poher communauté – commune de Carhaix : réalisation de la cartographie du PLU dans le cadre de la procédure de révision en cours

Rapporteur : J. Bernard / DGA

Poher communauté fait réaliser l'intégration et la mise à jour des données dans le Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé entre la communauté et ses communes membres.

La ville de Carhaix sollicite une prestation d'intégration des données cartographiques dans le cadre de l'achèvement de la procédure de révision du PLU en cours.

Une convention de prestations de service est nécessaire pour préciser les missions attendues, le volume d'intervention et les charges financières de la prestation.

Coût estimé : 30 € / heure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent la mise en place de cette convention de prestations de service,**
- **Autorisent M. le Maire à la signer.**

8. Approbation d'une convention d'études entre la commune de Carhaix, l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) – Versement d'une subvention à l'ENSAB

Rapporteur : D. Cotten / Fces-DGA

Dans le cadre du programme de redynamisation du centre-ville et de la mise en œuvre du Programme Local de l'habitat porté par Poher communauté, la commune a pris attache auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour travailler sur des opérations foncières en cœur de ville. L'intervention de l'EPF consistera à aider la collectivité pour des montages fonciers (acquisition de biens vacants, vétustes et confrontés à une complexité du bâti).

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est partenaire de l'EPF et a souhaité travailler sur l'opération menée à Carhaix.

Aussi, la commune de Carhaix, l'EPF et l'ENSAB conviennent de collaborer pour la formation des étudiants de l'ENSAB pour l'année scolaire 2018-2019. Dans le cadre d'enseignements inscrits dans la formation de l'ENSAB, les étudiants apporteront leur contribution aux réflexions conduites par la commune de Carhaix.

Des documents seront remis à la commune, notamment des maquettes de projets architecturaux de réhabilitation d'îlots ou d'immeubles en centre-ville.

Cette démarche vise à confronter l'étudiant à des problématiques du réel, pertinentes par leur actualité. L'objet principal de la mission confiée aux étudiants de l'Atelier d'Architecture de Master 1 et 2 est de mener des études s'appuyant sur les problématiques patrimoniales, architecturales, urbaines ou paysagères, qui se posent à la commune de Carhaix. Le détail est précisé dans la convention ci-annexée.

Pour mener à bien ce travail, il est proposé d'apporter à l'ENSAB une contribution financière de 2180 €. L'EPF participe également au financement des ateliers à hauteur de 2000 €.

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition et autorisent Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

9. Subvention pour l'achat de mobilier scolaire adapté à un enfant handicapé scolarisé à Carhaix

Rapporteur : D. Cotten / Fces

Suite à une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées se prononçant favorablement pour attribuer du matériel pédagogique à un enfant handicapé scolarisé en primaire à l'école de l'enfant Jésus à Carhaix, une demande de subvention a été déposée par l'école.

Le coût du matériel constitué d'une table et d'une chaise ergonomique adaptables de la grande section au CM2 est évalué à 362€ T.T.C.

Il est proposé aux membres de la commission des finances d'attribuer une subvention à hauteur de 50%, soit une aide de 181 €.

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette participation financière à hauteur de 50 %, soit 181 €.

10. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée commune de Carhaix – Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'itinéraire(s) de randonnée équestre EQUIBREIZH - Avis

Rapporteur : A-M. Kerdraon / DGA

L'itinéraire équestre régional EQUIBREIZH est né en 1993 de la volonté de la Région Bretagne et de l'ensemble des acteurs du tourisme équestre breton de disposer d'un outil de référence pour le développement et la promotion de cette activité.

Depuis 2010, le Comité Départemental de Tourisme Equestre a entrepris des démarches pour inscrire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée plusieurs itinéraires de randonnées. Il souhaite désormais inscrire une nouvelle section allant de Laz à Carhaix.

Le tracé de l'itinéraire EQUIBREIZH emprunte un linéaire de chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune sur le contre halage du canal de Nantes à Brest.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord sur le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fera par délibération du Conseil Départemental. Une fois le circuit inscrit, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'une aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Conseil Départemental et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être

approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorisent le passage de l'itinéraire EQUIBREIZH (pratiques équestre, pédestre et vtt) sur les chemins ruraux de la commune figurant sur la carte ci-annexée, et la pose de balisage sur les supports déjà existants.**
- **Secteur : de la limite de la commune de Motreff « Kergaled bihan à l'île », et de la limite de la commune de Motreff « Kergoutois Vihan » à la limite des Côtes d'Armor « pont de Goariva », par le contre halage et traversant les routes communales,**
- **S'engagent à informer préalablement le Conseil Départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.**

11. Concours du Receveur Municipal : attribution d'une indemnité

Rapporteur : D. Cotten / RH

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Il est proposé :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer une prestation de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, à compter de la prise de fonction de Mme DOUJET DESPERTS, soit le 1^{er} juillet 2018,
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Gaëlle LE DOUJET DESPERTS, Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le versement de cette indemnité à Madame Gaëlle LE DOUJET DESPERTS.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget**

12. Mandat spécial : Attribution de mandats spéciaux pour représenter la ville de Carhaix

Rapporteur : Monsieur Christian Troadec / Maire

Des Elus municipaux sont amenés à se déplacer hors du territoire communal pour des missions précises, qui sont différentes de leurs activités courantes, et qui doivent faire l'objet d'un mandat spécial accordé par délibération.

Le 101^e **Congrès des Maires de France** se déroulera à Paris, Porte de Versailles, du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2018.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Vu les articles L2123-18, L2123-18-1, L2123-19 et R2123-22-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2001-654 du 19 Juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

Vu le Décret 2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et s'appliquant pour les prise en charge des frais de déplacement des Elus et personnels des collectivités locales, et notamment son article 7 permettant de fixer des règles dérogatoires ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donnent un mandat spécial à 5 élus municipaux pour le déplacement à Paris au Congrès des Maires : Christian TROADEC, Olivier FAUCHEUX, Jean-Marc ANTOINE, Alain CADIOU et Bertrand BERGOT. En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs de ces élus, il(s) sera (ont) remplacé (s) par un ou plusieurs élus désignés par le maire.**

- **Autorisent la prise en charge directe des frais afférents à ces déplacements (repas, transport, hébergement, etc...)**

13. Personnel Communal : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Daniel Cotten

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Par délibération en date du 20 mars 2017, la collectivité a créé un poste d'ingénieur responsable « eau et assainissement » à temps complet. Par délibération du 26 juin 2017, le poste a été calibré à mi-temps, et mutualisé avec Poher Communauté.

Ce poste est pourvu depuis le 1^{er} septembre 2017 par un agent contractuel, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Une nouvelle vacance du poste durant l'été 2018 n'a à nouveau pas permis de pourvoir dans les conditions statutaires.

Il est de ce fait nécessaire de prévoir qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions puissent être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie A, dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra, dans ce cas, justifier d'un diplôme d'ingénieur ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine professionnel du poste auquel il postule. Le traitement sera calculé par référence à un indice brut qui ne pourra toutefois pas dépasser l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs.

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, au plus tard, l'ingénieur assurera le management opérationnel du service « eau et assainissement » du territoire communautaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 - 3,

Vu le tableau des emplois mis en place dans la collectivité,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} Novembre 2018, et autorisent Monsieur Le Maire ou l'Elu Délégué aux Ressources Humaines à signer les documents correspondants et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

14. Informations

14a. CRA Poher communauté 2017 / Rapporteur : C. Troadec

Le rapport d'activités 2017 de Poher Communauté est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Lien <https://we.tl/t-ObH8pPnZmw>

14b. CRA SPANC 2017 / Rapporteur : J. Mazéas

Le rapport d'activités 2017 du SPANC est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Ci-joint.

14c. CRA OM 2017 / Rapporteur : J. Mazéas

Le rapport d'activités 2017 du service de collecte des déchets est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Ci-joint

14d. Rapport d'activité 2017 – SDEF / Rapporteur : J. Mazéas

La loi impose aux entreprises de remettre un rapport annuel à leurs autorités déléguées. Celui-ci est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour information / Lien <https://we.tl/t-ObH8pPnZmw> ou sur le site www.sdef.fr

14e. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal (art. L 2122-22 et L2122-23 du CGCT)

Objet : Marché d'achat de prestations d'exploitation forestière

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis et Télégramme

Date de lancement de la consultation : mardi 17 avril 2018

Date limite de réception : Mercredi 23 mai 2018

Registre des dépôts :

Aucune offre pour le lot 1

1 offre pour le lot 2

Détail des lots :

Lot 1 : Abattage et débardage de 512 tiges d'une parcelle forestière de châtaigniers

Lot 2 : Broyage des 512 tiges abattues de la parcelle de châtaigniers
La consultation a été déclarée infructueuse car nous n'avons reçu aucune offre pour le lot 1.
Nous avons relancé la procédure sous forme de demande de devis. (Consultation n°2018-11)

Objet : Construction de locaux sportifs et pédagogiques et rénovation partielle du Cinédix

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) - Megalis + Télégramme

Date de lancement de la consultation : Lundi 14 mai 2018

Date limite de réception : Vendredi 1^{er} juin 2018

Registre des dépôts : 27

Détail des lots :

LOT 01 DESAMIANTAGE - DEMOLITION - GROS OEUVRE - TERRASSEMENT - VRD
LOT 02 CHARPENTE et OSSATURE BOIS - BARDAGE
LOT 03 ITE - RAVALEMENT
LOT 04 SERRURERIE - METALLERIE
LOT 05 COUVERTURE ZINC - ETANCHEITE
LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM et ACIER
LOT 07 MENUISERIE INTERIEURE
LOT 08 CLOISONNEMENT - PLATRERIE - ISOLATION
LOT 09 PLAFONDS SUSPENDUS
LOT 10 REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE
LOT 11 PEINTURE – REVÊTEMENT MURAUX
LOT 12 PLOMBERIE -CHAUFFAGE - VENTILATION
LOT 13 ELECTRICITE CFO - CFA
LOT 14 CLOTURES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

SPS fait par l'entreprise LRC à PLOURHAN (22)

CT fait par Bureau Veritas à BREST (29)

Le Maître d'œuvre est l'Atelier des 3 Architectes à Carhaix (29)

BET Fluides fait par Armor Ingénierie à LANGUEUX (22)

Lots	Noms des Entreprises	Montant HT		Observations	Dates		
		par lot	Engagés		Notification	Ordre de service	
01	Carhaisienne de Construction (CARHAIX)	369 710,87	21 871,00	Situation 1 reçu le 01/10/2018. Les travaux engagés sont le désamiantage du Club House / Démolition, les études et l'installation de chantier	Mercredi 27 juin	Mercredi 27 juin	
02	MCA SCOP (PLONEVEZ DU FAOU)	165 407,16		Frais d'études ?		Mercredi 27 juin	Mercredi 4 juillet
03	SARL Isolation Thermique de Bretagne (PLOUEDERN)	24 968,74					
04	SARL REST Constructions Métallique (CLEDEN-POHER)	15 511,50					
05	EURL MOAL Couverture (PLOUZANE)	66 816,54					
06	SAS AJ Menuiseries (CARHAIX)	71 590,75					
07	SAS Jean-Yves FALHER (ROSTRENEN)	53 524,78					
08	SARL LE GALL Noël (PLOUNEVEZ-QUINTIN)	61 974,58					
09	SARL SOQUET (MERDRIGNAC)	12 631,25					
10	Carrelage LE BONNIEC Thierry (CLEDEN-POHER)	39 214,98					
11	SARL Isolation Thermique de Bretagne (PLOUEDERN)	17 082,23					
12	AQUATHIS (BRIEC DE L'ODET)	75 507,40					
13	SAS KERVEADOU (CARHAIX)	88 575,09					
14	SARL LUCIA ENVIRONNEMENT (GOUAREC)	21 073,00					
Montant Global HT		1 083 588,87					

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°1

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Cabinet trois architectes - Carhaix

Montant du marché initial de maîtrise d'œuvre : 76239.40 € HT

Nouvelle offre du 12-07-2018 : le coût prévisionnel des travaux est porté de 802.520 € HT à 1 083 588.87 € HT compte tenu de l'évolution du projet.

Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre : 96656 € HT

Objet : Consultation pour la réalisation des travaux de signalisation horizontale 2018

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Demande de Devis à 4 entreprises

Date de lancement de la consultation : Lundi 14 mai 2018

Date limite de réception : Jeudi 31 mai 2018

Registre des dépôts : 2 + 1 offre non retenue (10 jours de retard)

Le marché est attribué à l'Entreprise CDL Signalisation Marquage (GUIPAVAS)

Montant Phase 1 : 19 083.75 HT soit 22 900,50 TTC

Montant Phase 2 : 19 702.25 HT soit 23 642.70 TTC
Montant Global : 38 786,00 HT soit 46 543,20 TTC

Objet : Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux potables de la rue Lamartine et de l'Impasse des Oiseaux

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Demande de 4 Devis
Date de lancement de la consultation : Vendredi 30 mars 2018
Date limite de réception : Jeudi 31 mai 2018
Registre des dépôts : 3
Le marché est attribué à l'entreprise TOULGOAT à GOURIN
Montant Global : 63 890,00 HT soit 76 668,00 TTC

Objet : ETUDE EU du CAMPING

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) - Megalis
Date de lancement de la consultation : Vendredi 3 août 2018
Date limite de réception : Vendredi 14 septembre 2018
Registre des dépôts : 3
Le marché est attribué à SICAA Etudes à Locmaria Grandchamp (56)
Montant Global : 3 560,00 HT soit 4 272,00 TTC

Objet : Acquisition d'un tracteur pour les espaces verts

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Lettres de consultation à 4 entreprises
Date de lancement de la consultation : Mardi 19 juin 2018
Date limite de réception : Vendredi 3 août 2018
Registre des dépôts : 4
Le marché est attribué à l'entreprise SOFIMAT à PENCRAN
Montant Global : 64 000,00 HT soit 76 800,00 TTC

Objet : Contrat d'assistance pour la révision du PLU (suite à cessation d'activité de l'entreprise attributaire GEOLITT)

Type de procédure : MAPA
Contrat attribué à Samia Blaise, urbaniste indépendante
Durée : juin 2018 jusqu'à l'approbation du PLU
Montant : 11040 € TTC.

Objet : Contrat d'assistance juridique – Procédure de révision du PLU

Type de procédure : MAPA
Contrat attribué au cabinet LGP, 8 rue Voltaire – Brest
Durée : juin 2018 jusqu'à l'approbation du PLU
Montant : 7200 € TTC

Objet : Contrat de prestations d'assistance juridique et conseil juridique hors contentieux

Type de procédure : MAPA
Contrat attribué au cabinet LGP, 8 rue Voltaire – Brest
Durée : 1 an (du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019)

Objet : Prestations d'une coloriste – ravalement école du boulevard de la république

Type de procédure : MAPA
Contrat attribué à l'atelier CHROMA – Saint-Aignan
Intervention en juillet 2018
Montant : 2750 € TTC

- Achat de 2 licences IV : La commune s'est portée acquéreur de 2 licences IV dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire . L'objectif étant de pouvoir conserver ces licences sur la commune et de les revendre ultérieurement
- Prix d'acquisition : 3000 € par licence.
- Signature d'un bail rural avec Monsieur Eric DUIGOU, Agriculteur à Motreff, pour l'exploitation d'une parcelle communale cadastrée section D 564 au lieu-dit Kernabat à Carhaix, d'une superficie de 7ha 03a 17 ca.
Durée : 9 ans (du 17 mai 2018 au 16 mai 2027).
Montant du fermage annuel : 921 €

Les membres du conseil municipal attestent avoir pris connaissance de l'ensemble de ces informations.

Clôture à 20h30.

La séance est levée à 20h30
Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Clôture à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Mme Marie-Antoinette QUILLEROU

Le Maire,
Christian Troadec

La séance complète ainsi que les débats sont consultables en intégralité sur le site Internet de la Ville de Carhaix à l'adresse suivante :

http://www.ville-carhaix.bzh/accueil_carhaix/la_mairie_et_vous/le_conseil_municipal/comptes_rendus_du_conseil_municipal